



Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement

1280500 Sellerie, de la fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

Durée du travail

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
11.02.1983 12.04.1983 28.01.1985	8.913 12.119	La promotion de l'emploi pour les années 1983-1984	-
09.04.1986	16.774	Les conditions de travail et de rémunération pour les entreprises fabriquant des selles, des courroies en cuir, des articles de sport en cuir et en peau et des articles industriels en cuir	-

Jours fériés

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
09.04.1986	16.774	Les conditions de travail et de rémunération pour les entreprises fabriquant des selles, des courroies en cuir, des articles de sport en cuir et en peau et des articles industriels en cuir	-



Durée du travail :

Durée du travail hebdomadaire : 38 h.

10 Jours fériés légaux (art.1^{er} AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),
Lundi de Pâques,
Fête du Travail (1/5),
Ascension,
Lundi de Pentecôte,
Fête nationale (21/7),
Assomption (15/8),
Toussaint (1/11),
Armistice (11/11),
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.